



demande de visa de conjoint francais

Par **clionel**, le **20/02/2010 à 17:03**

Bonjour tout le monde,

ce topic fait suite a mon ancien topic,mais comme il y'a beaucoup de changement,des nouvelles questions je me permet d'en faire un nouveau pour que les nouvelles questions et infos ne ce mélange pas avec les anciennes,

Voila,je résume la situation,

j'ai 28ans,de nationalité française et j'habite en France,
elle a 27ans,de nationalité canadienne et habite au Québec

je suis a la recherche d'emplois,j'ai des ressources mensuelles,je suis héberger chez ma mère et je suis a la recherche d'un logement,j'ai la preuve de tout cela sur documents officiels,

nous voulons nous marier et vivre en France,comme il est important pour ma compagne que ses parents soient présent a notre mariage,nous allons nous maries au Québec,je peux bien lui faire ce petit plaisir,après il me restera plus qu'a retranscrire le mariage pour qu'il soit reconnu en France

ma question est la suivante,est ce que ma situation,a la recherche d'emploi et héberger chez ma mère va permettre a ma compagne de demander le visa de conjoint français une fois marier,ou bien est ce que cela va poser problème?

merci bien

Par **neftys**, le **05/07/2010 à 11:37**

Salut Clionel,

Je viens de découvrir ton message et je vis la même situation que la tienne car mon futur conjoint est également québécois(nous allons nous pacser ici en France).

Il doit prochainement aller au consulat de France de Montréal pour avoir des renseignements sur ces "satanés" visas.

Ta situation a-t-elle bien évolué depuis ? Quelles démarches et quel type de visa ton amie québécoise a dû demander ?

Merci de bien vouloir me donner ton ressenti et d'éventuels "tuyaux" s'il y en a ! ça fait plus d'un an que nous nous aimons avec l'Atlantique entre nous..la barbe !!!

A+

Par **clionel**, le **05/07/2010 à 16:10**

salut,

alors oui,j'ai eu depuis des informations,

déjà je préfère te prévenir,ne vous pacsez pas,le pacs ne donnera aucun droit a ton conjoint,certes il est plus facile de ce pacser que de ce marier mais le piège est que le pacs ne changera rien pour son statut en France

tandis que le mariage lui donnera accès a la sécurité social puis au visa lui permettant de rester sur le sol français

pour le mariage,tu dois aller a l'état civile de la mairie de ta ville de résidence et de leur demander les documents a fournir pour pouvoir publier les bancs(je te donnerais bien ma liste mais il parais que sa change d'une ville a une autre)

ensuite s'offre a vous deux solutions:

1)étant donné que les québécois peuvent ce marier en France sous un visa touristique,il peut très bien venir en vacance avec tous les documents requis puis vous vous lancez dans la belle aventure du mariage,

mais,oublie pas que en tant que touriste il peut rester que 3mois sur le sol français et que les bancs doivent être publiés 2semaines pour que le mariage puisse être validé

aussi,avec cette solution il ne pourra pas rester sur le sol français après votre mariage,il devra donc repartir au Québec pour demander un visa de conjoint français

2)cette solution est selon moi la meilleur,

il t'envoie les documents requis,tu va a la mairie pour faire publier les bancs,une fois fait,tu lui envoies une preuve que les bancs sont publiés,lui avec sa il va au consulat et demande un visa dans le but de ce marier,comme les bancs en France sont publiés le visa ne peut pas lui être refusé car en publiant les bancs la France a donné son accord pour votre mariage,accord qui ne peut être réfuté par le Québec (après ce sont des tas de textes de lois et d'accords entre nos deux pays qui explique cela etc....)

du coup,avec ce visa il pourra venir en France,vous vous mariez et la le bonheur totale car il peut rester sur le sol français car le visa qui l'a obtenu lui donne droit automatiquement a des visas de longs séjour renouvelable qui donne par la suite droit a une carte de résident permanent puis a la nationalité française :)

voilà pour l'aspect technique du mariage,

sinon, tu dois savoir que de ton côté tu seras celle qui est chargée de le prendre en charge, donc tu devras prouver que tu as des ressources et un lieu où l'accueillir (ton logement ou un hébergement) moi je suis hébergée chez ma mère et cela fonctionne

voilà voilà

après pour mes ressentis, c'est très varié car c'est une situation très dure à vivre (être loin de la personne que l'on aime) et souvent l'administration ne nous aide pas

nous c'est l'ambassade au Québec qui nous a aidés et bien soutenus, beaucoup d'échange par mail et par téléphone,

du coup la situation est plus simple à vivre, on a prévu de se marier en janvier 2011 et maintenant que l'on sait où on va et comment y aller on vit la séparation plus facilement,

on se voit sur skype tous les soirs, bon comme on est tous les deux passionnés de jeux vidéo on joue donc aussi ensemble sur des jeux en ligne etc... et on passe de très bonnes soirées :)

voilà, si tu as d'autres questions, envie de parler etc... contacte moi par mp, y'a pas de souci, je sais ce que vous vivez et si je peux vous remonter le moral etc... je le ferai avec grand plaisir

Par **neftys**, le **05/07/2010** à **16:29**

Ah ça fait du bien de savoir qu'il y a toujours une solution !

Un grand merci à toi de m'avoir répondu et surtout pour le "tuyau" de la publication des bancs... fallait le savoir !

Mais dis-moi, es-tu sûr que cela est suffisant pour que son visa soit accepté ? Parce qu'ils demandent un justificatif de ses ressources (trois derniers relevés bancaires, etc...), enfin tu connais la chanson...

En tout cas merci encore ; et je suis ravie pour vous car quand on aime quelqu'un qui vit si loin depuis pas mal de mois maintenant, c'est une course contre la montre (et l'administration aussi lol) pour pouvoir enfin vivre ensemble.

N'hésites pas à me donner des nouvelles de votre "progression" et je ferai de même de mon côté.

Bonne continuation et A+

Par **neftys**, le **13/07/2010** à **16:40**

Salut,

Je reviens vers toi car je suis allée retirer le dossier de mariage comme tu me l'a conseillé. Par contre, quel est l'intitulé exact du **visa long séjour** que mon futur conjoint québécois devra demander ?

Parce que entre le "visa en vue d'un mariage avec ressortissant français", le " visa pour conjoint de ressortissant de l'Union Européenne" et le "visa de conjoint français en vue de s'établir" ..j'y perds mon latin !

L'essentiel est qu'il n'ait pas à retourner au Canada après le mariage pour l'obtenir.

Je te remercie d'avance.

A+